

juin de la même année, ce trésorier paya à Pierre de Villars, marchand de Lyon, « pour toute la quantité de fert par luy livrée pour la quache (cage), la quelle fut ordonnée de par le roy, à faire pour le duc de Nemours, prisonnier à Pierre Cise, et tant pour ledit fert que pour la façon et forge d'icelluy fert... la somme de 52 livres, 11 sols, 9 deniers tournois (1) ». Le même trésorier paya « à maistre Gillet Daubin, menuysier, par appointement fait avecq luy par Pierre Brunier, Jacquemet Guerin et Jehan Lemaistre, conseillers, sur ce qui lui estoit deu de 68 journées que luy et ses varlets avoient vacqué à faire ladite quache, à 4 sols, 2 deniers tournois pour jour, pour ledit Gillet, et à 3 sols, un denier tournois pour jour, pour ses dits varletz, païé par ledit Alardin, outre six livres tournois qu'il avoit desjà receus, 5 livres, 8 sols, 1 denier tournois. « Item, à maistre Jean Blandureau, menuysier, pour semblable cause, et pour reste de 80 journées de luy et de ses varletz, à raison que dessus, et, outre 5 livres tournois qu'il avoit desjà receues, 8 livres, 10 sols, 10 deniers tournois. « Item, à trois autres compaignons menuysiers, appelés l'un Miscardin, l'autre Jehan de Nyvers, et l'autre Guillaume, leur compaignon, pour troys journées, ung chacun d'eulx à raison de 3 sols, 1 denier tournois pour jour, payé 38 sols, 1 denier. « Item, à ung autre menuysier, nommé le Bourguignon et à son varlet, à chacun deux jours, à raison que dessus, 12 sols, 6 deniers. « Item, à ung autre compaignon menuysier nommé Jehan le menuysier, pour troys journées qu'il besoigna en ladite cache, à raison que dessus, 10 sols. « Item, à Jehan qui dance, Chappuys (charpentier), pour troys dozennes de postz (solives),

consacré trois lignes à la cage de fer où fut enfermé le duc de Nemours. Nous donnons en entiers, pour la première fois, les comptes des dépenses faites pour la construction de cette cage.

(1) Archives de la ville de Lyon, cote CC.